

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Application des Normes comptables internationales pour le secteur public: rapport de situation

1. À sa 73^e session (novembre 2011), le Conseil a reçu une note sur les progrès réalisés par le Centre au niveau de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi qu'un plan des étapes à franchir afin que les états financiers et l'audit externe soient intégralement basés sur les IPSAS dès 2012.
 2. En étroite consultation avec le BIT et avec le commissaire aux comptes, et conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS), le Centre a adopté et appliqué aux états financiers pour l'exercice 2011 les dispositions des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) suivantes:
 - IPSAS 2 Tableau des flux de trésorerie
 - IPSAS 3 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs
 - IPSAS 4 Effets des variations des cours des monnaies étrangères
 - IPSAS 9 Produits des opérations avec contrepartie directe
 - IPSAS 12 Stocks
 - IPSAS 13 Contrats de location
 - IPSAS 14 Événements postérieurs à la date de reporting
 - IPSAS 15 Instruments financiers: informations à fournir et présentation
 - IPSAS 18 Information sectorielle
 - IPSAS 19 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
 - IPSAS 20 Information relative aux parties liées
 - IPSAS 23 Produits des opérations sans contrepartie directe (adoption partielle)
 - IPSAS 24 Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers
 - IPSAS 25 Avantages du personnel
 3. Pour la norme IPSAS 23 « Produits des opérations sans contrepartie directe », le Centre a choisi d'appliquer la période transitoire de trois ans prévue dans la norme. À ce jour, cette norme a été appliquée aux recettes provenant des contributions volontaires pour tous les fonds, mais pas aux recettes provenant des activités de formation et des contributions en nature.
 4. L'audit des états financiers 2011 du Centre s'est terminé le 29 mars 2012, ce qui a permis leur consolidation avec ceux de l'OIT. Toutes les normes IPSAS qui ont été adoptées se reflètent également dans les informations comparatives pour 2010. L'accord précoce conclu avec le BIT et le Commissaire aux Comptes sur les documents de position relatifs aux normes IPSAS et les politiques comptables correspondantes a grandement contribué à la réalisation rapide de l'audit des états financiers 2011.
-

-
5. Outre les progrès réalisés en 2011, et dans le but de présenter des états financiers pleinement conformes aux normes IPSAS, le Centre continuera à travailler avec le BIT et le Commissaire aux Comptes afin d'obtenir son approbation rapide et ses réactions sur les documents de position et les politiques comptables relatives aux normes IPSAS qui restent à appliquer en 2012:

IPSAS 1 Présentation des états financiers

IPSAS 17 Immobilisations corporelles

IPSAS 21 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

IPSAS 23 Produits des opérations sans contrepartie directe (adoption complète)

IPSAS 31 Actifs incorporels

6. Pour assurer la durabilité de l'application des normes IPSAS, le Centre continuera à suivre les récents développements et mises à jour sur celles-ci. Cela garantira également que les fonctionnaires du Centre responsables de l'application des normes IPSAS bénéficient d'une formation complète et actualisée sur les nouvelles politiques comptables et les nouveaux processus entrepreneuriaux.

Turin, juin 2012.